

# FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES



© F.F.S.B. - Communication - Ap. Delisle - Cahier des charges F.F.S.B. - Crédits Photos : Bernard Photos, S.B.M et F.F.S.B. - 04.16

## Cahier des charges Concours Nationaux M2



## **Préambule**

A compter de la saison 2023/2024, la F.F.S.B. met en place un championnat basé sur 64 équipes de M2 sur x étapes proposant chacune soit 1 concours 64 quadrettes, soit 2 concours 32 quadrettes, soit 4 concours 16 quadrettes.

Chaque équipe a l'obligation de participer aux x étapes. Des adaptations sont envisageables en fonction du nombre d'organisateur (nombre d'étapes obligatoires, nombre de concours par week-end...).

Dans les concours basés sur 16 quadrettes, le 1<sup>er</sup> de chaque groupe se qualifie pour les ½ finales.

Dans les concours basés sur 32 quadrettes, les 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour les 1/8èmes de finale.

Dans les concours basés sur 64 quadrettes, les 2 premiers de chaque groupe se qualifient pour les 1/16èmes de finale.

Pour chaque concours, les groupes seront définies par tirage au sort informatisé.

4 journées Doubles sont maintenues à l'identique.

Les 4 journées de concours qualifient les 32-x premiers du classement et les x qualifiés à la dernière journée (qualification des finalistes d'un 64 et du vainqueur d'un 32).

Obligation de participer aux 4 journées pour être qualifiables y compris pour les finalistes d'un 64 et le vainqueur d'un 32 de la dernière journée.

Ces concours nationaux M2 sont des compétitions officielles qui qualifient aux championnats de France Doubles et Quadrettes, il est essentiel que le déroulement et la gestion de ces compétitions s'opèrent dans la plus grande rigueur et de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Les aspects sportifs doivent primer sur toutes les autres considérations afin d'optimiser les conditions de jeu et d'assurer la meilleure équité sportive.

### **1. Candidature à un concours national**

Courant mars, la F.F.S.B. communique le calendrier sportif de la saison suivante avec notamment les dates des week-ends réservés aux concours nationaux M2 Doubles et Quadrettes.

Les imprimés de candidatures sont envoyés dans les comités pour diffusion aux AS, ils sont également disponibles sur le site de la Fédération.

Les A.S. ou toute autre instance affiliée à la F.F.S.B. souhaitant se porter candidat à l'organisation d'un concours national doivent compléter le document annexé au présent document, le faire viser par toutes les instances prévues (principe de respect de la voie hiérarchique) et l'envoyer à la F.F.S.B. avant le 15 mai.

Il importe de bien donner 2 vœux de date pour faciliter le travail de la Coordination Nationale Sportive de la F.F.S.B. chargée d'harmoniser le calendrier.

La confirmation de l'attribution des concours intervient début juillet.

### **2. Homologation de la compétition**

Dès que le concours national est attribué, il convient de remplir l'imprimé d'homologation (voir annexe) fourni par la Fédération pour confirmer officiellement :

- ✓ Le lieu du déroulement (nombre de sites, nombre de jeux)
- ✓ Le nom de l'assesseur mis à disposition de l'arbitre missionné
- ✓ Les caractéristiques du concours
- ✓ La dotation du concours.

La demande initiale de concours ne peut être basée que sur 16, 32 ou 64.

#### **2.1. Tirage au sort**

Tous les tirages au sort sont effectués au siège de la Fédération et publiés sur le site de la FFSB une fois opérés.

## 2.2. Déroulement horaire des concours à appliquer impérativement

En quadrette, toutes les parties se jouent en 2h00 ou 13 points, dans les phases de groupe, le match nul est accepté.

En double, toutes les parties se jouent en 1h30, déroulement en groupe à 2 qualifiés.

Afin d'éviter des fins de parties à des heures indécentes et de ménager des plages de repos convenables aux compétiteurs, le déroulement horaire de l'ensemble des concours nationaux est harmonisé comme suit :

### 2.2.1. Déroulement horaire en Quadrette

Le nombre de parties disputées en une journée ne peut dépasser 5 en quadrettes et 6 en doubles.

10 premières étapes – 16 quadrettes (4 groupes de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie de groupe	7h45 – 9h45
2 <sup>ème</sup> partie de groupe	10h15 – 12h15
3 <sup>ème</sup> partie des groupes	14h15 – 16h15
½ finales	16h45 – 18h45
Parties de classement entre 2 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> de groupe	
Finale	19h15 – 21h15

32 quadrettes (8 groupes de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	9h30 – 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h30
3 <sup>ème</sup> partie	16h00 – 18h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	18h30 – 20h30
¼ de finale	9h30 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h30
Finale	16h00 – 18h00

64 quadrettes (16 groupes de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 – 10h00
2 <sup>ème</sup> partie	10h30 – 12h30
3 <sup>ème</sup> partie	14h30 – 16h30
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h00 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 – 21h30
¼ de finale	9h30 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h30
Finale	16h00 – 18h00

Tous les autres cas de figure sont soumis à l'examen de la F.F.S.B.

### 2.2.2. Déroulement horaire en double

32 doubles (8 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	13h30 – 15h00
2 <sup>ème</sup> partie	15h30 – 17h00
Barrage	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

40 doubles (8 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 – 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h00
3 <sup>ème</sup> partie	15h30 – 17h00
Barrage	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

48 doubles (12 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 – 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h00
Barrage	15h30 – 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale *	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

\* Parties de cadrage

80 doubles (16 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 – 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 – 11h30
3 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h00
Barrage	15h30 – 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

64 doubles (16 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	10h00 – 11h30
2 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h00
Barrage	15h30 – 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

96 doubles (24 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 – 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 – 11h30
Barrage	13h30 – 15h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	15h30 – 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale *	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> de finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

\* Parties de cadrage

128 doubles (32 poules de 4)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 – 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 – 11h30
Barrage	13h30 – 15h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	15h30 – 17h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	17h30 – 19h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	19h30 – 21h00
¼ de finale	10h00 – 11h30
½ finale	13h30 – 15h00
Finale	15h30 – 17h00

160 doubles (32 poules de 5)	
1 <sup>ère</sup> partie	8h00 – 9h30
2 <sup>ème</sup> partie	10h00 – 11h30
3 <sup>ème</sup> partie	13h30 – 15h00
Barrage	15h30 – 17h00
1/32 <sup>ème</sup> finale	17h30 – 19h00
1/16 <sup>ème</sup> finale	19h30 – 21h00
1/8 <sup>ème</sup> finale	8h30 – 10h00
¼ de finale	10h30 – 12h00
½ finale	14h00 – 16h00
Finale	16h30 – 18h00

Tous les autres cas de figure sont soumis à l'examen de la F.F.S.B.

### 2.3.L'arbitre

La F.F.S.B. désigne 1 arbitre national, voire 2 si la compétition se déroule sur 2 sites.

Le déplacement de l'arbitre est indemnisé par la Fédération.

L'organisateur prend en charge le séjour de l'arbitre (repas et hébergement), ainsi que ses vacances : 60 € la ½ journée, 90 € la journée, 150 € pour 1,5 jour et 180 € pour 2 journées.

Un assesseur est mis à sa disposition par l'organisateur (voir paragraphe 3.2.).

Dans tous les cas, l'arbitre est le représentant officiel de la F.F.S.B. sur le lieu du concours où il officie et porteur des directives de cette dernière.

### 2.4.Inscription, redevances, frais annexes et dotation du concours

Le montant d'inscription par équipe est de 30 € en double et de 60 € en quadrette.

Le montant total des indemnités allouées est au moins égal au montant total des frais de participation affecté des coefficients multiplicatifs suivants :

Jusqu'à 64 équipes : x 2.5

128 équipes : x 2

256 équipes : x 1.5

50 % de l'inscription (hors frais annexes) par partie gagnée pour les deux premières parties.

### Exemples de dotations minimalistes :

	<b>16 Q</b>	<b>32 Q</b>	<b>64 Q</b>
Engagement	60 €	60 €	60 €
Dotation minimum	2 400 €	4 800 €	9 600 €
Coût organisateur	1 440 €	2 880 €	5 760 €
1 <sup>ère</sup> partie	50 €	40 €	40 €
2 <sup>ème</sup> partie	50 €	40 €	40 €
3 <sup>ème</sup> partie	50 €	40 €	40 €
Classement	50 €		
1/16 <sup>ème</sup> de finale			80 €
1/8 <sup>ème</sup> de finale		70 €	110 €
¼ de finale		180 €	250 €
½ finale	250 €	400 €	650 €
Finale	500 €	800 €	1 300 €
<b>Total dotation</b>	<b>2 400 €</b>	<b>4 800 €</b>	<b>9 600 €</b>

- **64 doubles par poules (16 poules de 4)** – Inscription : 30 €.

Total du montant des inscriptions : 64 équipes x 30 € = 1 920 €

### Exemple de dotation minimaliste :

	<b>Indemnité / partie</b>	<b>Indemnité totale</b>
1 <sup>ère</sup> partie	15 €	480 €
2 <sup>ème</sup> partie	15 €	480 €
Barrage	15 €	240 €
1/16 <sup>ème</sup> de finale	50 €	800 €
1/8 <sup>ème</sup> de finale	70 €	560 €
¼ de finale	120 €	480 €
½ finale	250 €	500 €
Finale	500 €	500 €
<b>Total</b>		<b>4 040 €</b>

## **3. Gestion d'un concours national**

### **3.1. Avant la compétition**

#### **Quadrettes M2**

- ✓ Les inscriptions sont prises par les organisateurs à raison de 6 pour les concours basés sur 16 Quadrettes et 12 pour les concours basés sur 32 Quadrettes.
- ✓ Dans un 1<sup>er</sup> temps, chaque équipe pourra s'inscrire à 3 compétitions quadrettes maximum auprès des organisateurs.
- ✓ Dans un 2<sup>ème</sup> temps, chaque équipe remplira une fiche de vœux en indiquant un ordre de priorité dans le choix des concours.

Une instance fédérale est constituée pour harmoniser les vœux d'inscription exprimés par les équipes.

#### **Doubles M2**

Les inscriptions sont intégralement gérées par les organisateurs.

Le tirage est effectué à la Fédération, le graphique est transmis à l'organisateur et publié sur le site de la Fédération.

La F.F.S.B. fournit un fichier Excel contenant le tirage, la descente et la composition type des équipes engagées ainsi que le lien permettant de saisir les résultats dans Sport Boules Diffusion au fur et à mesure des parties.

Pour les concours Quadrettes, le montant des engagements des équipes inscrites fait l'objet d'un virement à l'organisateur 15 jours avant le concours.

### **3.2. Pendant la compétition**

L'organisateur est tenu de mettre à disposition **un assesseur** pour tenir la table de marque en lien avec l'arbitre missionné par la F.F.S.B. Son rôle est repris aux articles 41a.5 et 82 – Chapitre 5 du règlement sportif :

*« L'organisateur fournit obligatoirement un assesseur chargé de vérifier la régularité des licences et la conformité des équipes. En cas d'anomalie constatée l'assesseur alerte l'arbitre et ils prennent, en concertation, les décisions qui s'imposent. La notification appartient à l'arbitre.*

*Le chef d'équipe doit obligatoirement déposer auprès de l'assesseur et avant le début de la compétition les licences de tous les joueurs.*

*Toute équipe non présente, constat fait par l'assesseur et validé par l'arbitre, est considérée comme « forfait ». Elle encourt les sanctions sportives automatiques prévues pour ce cas.*

*« 1. Avant le début de la compétition, il rassemble les licences des joueurs et pendant le déroulement de la première partie, en vérifie la conformité.*

*2. En cas d'irrégularité constatée il signale le fait à l'arbitre désigné qui décide des mesures à prendre.*

*3. L'assesseur doit porter une particulière attention à la conformité des licences (sur-classement, signature, composition des équipes, etc.*

*4. Il relève le nom des équipes "forfait", celles qui n'ont pas réglé l'inscription et qui, de fait, ne sont pas inscrites. Tous ces faits et infractions doivent apparaître dans le rapport de l'arbitre transmis à la FFSB (ou au CBD) ».*

Ainsi, dans le fichier Excel fourni par la Fédération et en collaboration avec l'arbitre, l'assesseur contrôle les licences déposées. Le cas échéant, il raye le nom des joueurs absents et/ou saisit le ou les joueur(s) complément d'équipe (joker).

Ensuite, il saisit les résultats des parties dans le fichier Excel fourni par la F.F.S.B. et sur Sport Boules Diffusion.

## Règles de composition des équipes dans les concours nationaux (Art 41.a-4 – Chapitre 5 du RS)

- Les compétitions se déroulent avec 4, 5 ou 6 joueurs possibles pour les quadrettes et avec 2 ou 3 joueurs possibles pour les doubles.
  - Les équipes constituées, d'une AS ne peuvent pas interchanger leurs joueurs.
  - Pour toutes les compétitions Nat (CNQ, CND et CDF Q et D) un joueur ou une joueuse d'une AS, peut servir de complément dans n'importe quelle équipe de cette même AS.
- Voir An. 1 pour les règles de participation des -18 au CDF Q et D.

- Un joueur déclaré en double peut être complément d'équipe en quadrette.

 Tout joueur d'une équipe constituée qui ne participe pas à un concours de ce groupe est autorisé à participer, le même week-end, à un concours Propagande ou Promotion.

<b>POSSIBILITÉS DE COMPOSITION DES ÉQUIPES EN CONCOURS NATIONAUX QUADRETTES M2</b>					
Equipe de base (même N° d'équipe)	Dépôt des licences		Joueurs présents		
	Equipe de base	Complément	Equipe de base	Complément	
<b>6 joueurs</b>	6		4, 5 ou 6		<b>OBLIGATOIREMENT</b>  <b>Minimum 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées</b>  <b>Possibilité de déposer au maximum 2 licences de compléments d'équipe</b>  <b>Une équipe déclarée à 4 ou 5 ne peut jamais jouer à 6</b>
	5		4 ou 5		
	4		4		
	5	1	3, 4 ou 5	0 ou 1	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	4	2	2, 3 ou 4	1 ou 2	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
<b>5 joueurs</b>	2	2	2	2	
	5		4 ou 5		
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	
	3	2	2 ou 3	1 ou 2	
<b>4 joueurs</b>	2	2	2	2	
	4		4		
	4	1	3 ou 4	0 ou 1	
	3	1	3	1	

 Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

### 3.3. Après la compétition

Dès la fin de la compétition, le fichier entièrement complété est retourné à la Fédération pour saisie des points (individuels et par équipe) et pour diffusion sur le site fédéral [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

Précision sur l'attribution des points :

<b>POINTS</b>	Partie de groupe jouée et gagnée	4 pts
	Match nul en partie de groupe	2 pts
	Bonus 1 <sup>er</sup> de poule si 3 parties jouées et gagnées	4 pts
	Bonus 1 <sup>er</sup> de poule si moins de 3 parties jouées et gagnées	2 pts
	1/16 <sup>ème</sup> , 1/8 <sup>ème</sup> , ¼ ou ½ finale	6 pts
	Partie de classement entre 2 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup> de groupe*	2 pts
	Finale	8 pts

\* Uniquement pour les concours basés sur 16 Quadrettes.

#### 4. Qualification aux championnats de France :

##### + Quadrettes

##### Chapitre 1 – Article 4

« Le classement quadrettes M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans les Nationaux (hors doubles) de la saison sportive ».

##### Annexe 3 - ARTICLE 12 – Championnat de France Quadrettes M2 - 32 équipes

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) est admis(e) comme complément d'équipe.

A la fin de la saison des concours nationaux, les 32 premières équipes du classement spécifique Q en M2, sont qualifiées directement pour le championnat de France Quadrettes M2.

##### + Doubles

##### Chapitre 1 – Article 4

« Le classement doubles M2 est établi en tenant compte de tous les résultats acquis dans les concours Nationaux doubles de la saison sportive (si participation à toutes les journées programmées) ».

##### Annexe 3 - ARTICLE 16 – Championnat de France Doubles M2 - 32 équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra 32 équipes, réparties en 8 poules de 4, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Les 4 journées de concours qualifient les 32-x premiers du classement et les x qualifiés à la dernière journée (qualification des finalistes d'un 64 et du vainqueur d'un 32).

Obligation de participer aux 4 journées pour être qualifiables y compris pour les finalistes d'un 64 et le vainqueur d'un 32 de la dernière journée.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

Constitution de 8 poules de 4 avec 2 équipes qualifiées (P1 à 8)

##### Constitution des 8 poules de 4

Les poules sont constituées en tenant compte du classement des équipes effectué à l'issue du championnat.

<b>Poule I</b>	<b>A</b>	équipe 1	<b>B</b>	équipe 32	<b>C</b>	équipe 16	<b>D</b>	équipe 17
<b>Poule II</b>	<b>A</b>	équipe 2	<b>B</b>	équipe 31	<b>C</b>	équipe 15	<b>D</b>	équipe 18
<b>Poule III</b>	<b>A</b>	équipe 3	<b>B</b>	équipe 30	<b>C</b>	équipe 14	<b>D</b>	équipe 19
<b>Poule IV</b>	<b>A</b>	équipe 4	<b>B</b>	équipe 29	<b>C</b>	équipe 13	<b>D</b>	équipe 20
<b>Poule V</b>	<b>A</b>	équipe 5	<b>B</b>	équipe 28	<b>C</b>	équipe 12	<b>D</b>	équipe 21
<b>Poule VI</b>	<b>A</b>	équipe 6	<b>B</b>	équipe 27	<b>C</b>	équipe 11	<b>D</b>	équipe 22
<b>Poule VII</b>	<b>A</b>	équipe 7	<b>B</b>	équipe 26	<b>C</b>	équipe 10	<b>D</b>	équipe 23
<b>Poule VIII</b>	<b>A</b>	équipe 8	<b>B</b>	équipe 25	<b>C</b>	équipe 9	<b>D</b>	équipe 24

##### + Simples

**ARTICLE 22 –c – M2** : 48 joueurs, 16 poules de 3 joueurs.

- Qualification au plan LBR/CS.

Le joueur doit être titulaire d'une licence masculine 2<sup>ème</sup> D.

#### 5. Accessions

Les 3 premières équipes du classement spécifique Quadrettes M2 accèdent à la Ligue LSBM2.

## 6. Charte de bonne conduite

### CHARTE DE BONNE CONDUITE

#### Point 1

Chaque équipe évoluera sous la responsabilité du chef d'équipe, en concertation avec L'A.S. ou l'ESB dont il dépend. Il sera le responsable et l'interlocuteur sportif, financier et juridique auprès de la FFSB.

#### Point 2

L'engagement au championnat M2 est conditionné par la déclaration d'une équipe conforme (maxi 6 joueurs) et du paiement total du droit d'inscription au plus tard le 15 septembre, chèque global ou virement à la F.F.S.B.

#### Point 3

Les équipes doivent obligatoirement participer au programme sportif proposé par la FFSB et respecter le calendrier défini par la FFSB.

#### Point 4

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement l'annulation du meilleur résultat de la saison.

#### Point 5

S'il y a forfait général d'une équipe pendant la saison sportive, une sanction financière de 1 500 € s'appliquera, les joueurs recevront une licence rouge M2 pour le reste de la saison, sans possibilité de participation aux championnats officiels de la saison en cours. Elle ne sera pas remplacée, des sanctions sportives et disciplinaires seront appliquées, y compris pour la saison suivante sur saisine du Conseil national de discipline de 1<sup>ère</sup> instance par le Président de la F.F.S.B. Le droit d'inscription ne sera pas restitué.

#### Point 6

Les droits d'inscription en cas de forfait ne seront pas restitués et seront versés aux organisateurs pénalisés.

#### Point 7

Une fois le championnat engagé, un forfait général constaté avant la 7<sup>ème</sup> journée entraîne l'annulation de la totalité des résultats de cette équipe.

#### Point 8

Quel que soit son classement ponctuel, une équipe doit toujours défendre ses chances.

Une fois engagée et en cas de non-participation et de non-respect du calendrier, c'est le capitaine d'équipe voire les joueurs qui la composent et l'A.S. d'appartenance qui sont tenus pour responsables.

#### Point 9

REGLES DE MONTEES ET DE DESCENTES EN M2 :

- Les 3 premières équipes accèdent à la Ligue LSBM2 remplacées par les 3 descentes de LSBM2
- Les 32 premières sont qualifiées au CDF quadrettes et restent en M2.

## Imprimé de candidature à un concours national Saison 2025/2026

A retourner renseigné à la F.F.S.B. avant le 15 mai 2025

<b>Type de concours</b>	F1		F2		LM1		LM2		M2	
	Quadrettes					Doubles				
	Poules		Groupes		Elim		2 tours			
	Nombre d'équipes :									
<b>1<sup>er</sup> vœu</b>					Date :					
<b>2<sup>ème</sup> vœu</b>					Date :					
Début de la compétition : Se reporter à l'art 2.2.1. du cahier des charges										
<b>Organisateur</b>	Nom de l'AS / du CBD :									
	N° de l'AS / du CBD :									
	Responsable du concours :									
	Tél fixe :									
	Tél Mobile :									
	E-mail :									
<b>Installations disponibles</b>	Nombre de jeux couverts :					Chauffés	Oui	Non		
	Nombre de jeux extérieurs :									
	Nombre de site(s) utilisé(s) pour la compétition									
<b>Visas</b>										
Valant engagement à se conformer au cahier des charges de la compétition disponibles sur <a href="http://www.ffsb.fr">www.ffsb.fr</a> dans « Règlements » « Sportive »										
AS			CBD			LBR				

## DEMANDE D'HOMOLOGATION DE CONCOURS NATIONAL

<b>N° du concours :</b>		<b>F1</b>		<b>F2</b>		<b>M1</b>		<b>LM2</b>		<b>M2</b>		
<b>Nombre d'équipes</b>		<b>8</b>		<b>16</b>		<b>32</b>						
		<b>64</b>		<b>128</b>		<b>Autre :</b>						
<b>Quadrette</b>					<b>Double</b>							
<b>Poules</b>		<b>Groupes</b>		<b>Elim</b>		<b>2 tours</b>						

<b>AS Organisatrice</b>		<b>N° d'affiliation</b>	
<b>Lieu(x) de déroulement</b>		<b>Nombre de site(s)</b>	
<b>Date de début :</b>		<b>Date de fin :</b>	
		<b>Heure début : Cf. cahier des charges</b>	
<b>Nom de l'assesseur mis à la disposition de l'arbitre :</b>			

<b>Participation aux frais d'organisation (a)</b>		<b>Dont frais divers (à préciser) (b) :</b>	
<b>Montant à reverser en dotation (a - b) x nb d'équipes x coeff :</b>			
<b>Indemnités à verser au gagnant à chaque partie</b>			
<b>1<sup>er</sup> de poule</b>		<b>128<sup>ème</sup> finale</b>	<b>1/8<sup>ème</sup> de finale</b>
<b>2<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>64<sup>ème</sup> de finale</b>	<b>¼ de finale</b>
<b>3<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>32<sup>ème</sup> de finale</b>	<b>½ finale</b>
<b>4<sup>ème</sup> de poule</b>		<b>16<sup>ème</sup> de finale</b>	<b>Finale</b>
<b>TOTAL :</b>			

Le Président du Comité d'organisation :  
Date et signature

*A retourner à la F.F.S.B. avec copie aux CBD et LBR d'appartenance*

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

CBD de : .....  
Organisateur, ASB/ESB : .....

**Concours National en : Quadrettes – Doubles (1)**

Nombre d'équipes : .....  
Date : .....  
Lieu : .....  
Nom de l'équipe : .....  
AS d'appartenance : .....

**CONFIRMATION d'INSCRIPTION (\*)**

Fiche d'inscription reçue le : .....  
Montant de l'inscription : ..... reçu le : .....

*Nous vous informons que votre équipe a été retenue pour notre compétition avec le numéro d'inscription : N° .....*

Jour et heure du tirage au sort : .....  
Début des parties à (2): .....

Rappel réglementaire : voir les articles du RS 41.a et 63

Le délai de désistement de 7 jours avant la date prévue de la compétition, devra être obligatoirement confirmé à la FFSB par mail ou par fax et par téléphone à l'AS. Dans ce cas, le montant de l'inscription, sera rendu à l'équipe qui s'est régulièrement désistée.

Fait le : .....  
Nom et Prénom du responsable des inscriptions de l'AS organisatrice : .....  
Signature de ce responsable : .....

- (1) : rayer la mention inutile
- (2) : s'il y a 2 tours, préciser les horaires de ces tours

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

CBD de : .....  
Organisateur, ASB/ESB : .....

**Concours National en : Quadrettes – Doubles (1)**

Nombre d'équipes : .....  
Date : .....  
Lieu : .....  
Nom de l'équipe : .....  
AS d'appartenance : .....

**CONFIRMATION d'INSCRIPTION (\*)**

Fiche d'inscription reçue le : .....  
Montant de l'inscription : ..... reçu le : .....

*Nous vous informons que votre équipe a été retenue pour notre compétition avec le numéro d'inscription : N° .....*

Jour et heure du tirage au sort : .....  
Début des parties à (2): .....

Rappel réglementaire : voir les articles du RS 41.a et 63

Le délai de désistement de 7 jours avant la date prévue de la compétition, devra être obligatoirement confirmé à la FFSB par mail ou par fax et par téléphone à l'AS. Dans ce cas, le montant de l'inscription, sera rendu à l'équipe qui s'est régulièrement désistée.

Fait le : .....  
Nom et Prénom du responsable des inscriptions de l'AS organisatrice : .....  
Signature de ce responsable : .....

- (1) : rayer la mention inutile
- (2) : s'il y a 2 tours, préciser les horaires de ces tours